

# Protection hydraulique des communes d'Altorf, Duttlenheim et Duppigheim : début des travaux cet hiver

La Communauté de Communes a lancé un vaste programme d'aménagement hydraulique sur les communes d'Altorf, Duttlenheim et Duppigheim dans le but de protéger les zones habitées contre les crues du bras d'Altorf. Les travaux débiteront cet hiver pour une durée d'environ 10 mois.

## Pourquoi ce projet ?

L'étude hydraulique a été initiée par la Communauté de Communes en 2002 suite aux crues impressionnantes de février 1990 et de décembre 1991 du bras d'Altorf. Ce cours d'eau est issu d'une diffluence\* de la Bruche sur le ban communal de MOLSHEIM au niveau du lieu-dit "Ochsenweid". Il traverse successivement la Commune de DORLSHEIM sous le nom de "Schiffbach", d'ALTORF, de DUTTLENHEIM et DUPPIGHEIM.

## Les aménagements réalisés

Les résultats de la modélisation réalisée par un bureau d'études ont conduit à proposer un certain nombre d'aménagements permettant de mettre en sécurité les zones habitées des 3 communes.

Les principaux aménagements sont les suivants :

- construction d'un ensemble de digues de faibles hauteurs,
- modification de quelques ouvrages hydrauliques,
- mise en place d'une aire de stockage provisoire d'eau de crue sur le secteur du BIRKENWALD, pouvant accueillir jusqu'à 400.000 m<sup>3</sup> d'eau. Cette aire de stockage a été dimensionnée pour fonctionner jusqu'à une crue centennale\*.

**Il est important de noter que tous ces aménagements ne rempliront leurs rôles qu'à partir du niveau d'une crue décennale\*.**

La Communauté de Communes est compétente, depuis sa création par arrêté préfectoral du 31 Décembre 1997, pour l'étude et l'exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents.

## Un projet pionnier en Alsace

Le dossier "Loi sur l'eau", la Déclaration d'Utilité Publique ainsi que le dossier d'Intérêt Général mis en œuvre dans le cadre de ces aménagements font de ce dossier un projet pionnier en Alsace.

## Financement des travaux

Ce projet, d'un budget de 1.800.000 € HT, est financé pour moitié par le Conseil Général du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'autre moitié étant financée par la Communauté de Communes.

\*diffluence : division d'un cours d'eau, en bras qui ne se rejoignent pas.

\*Une crue centennale est une crue dont la probabilité d'apparition sur une année est de 1/100, en termes de débit (1/10 pour une crue décennale).



Crues de février 1990 : la zone inondable du bras d'Altorf en amont de la commune d'Altorf

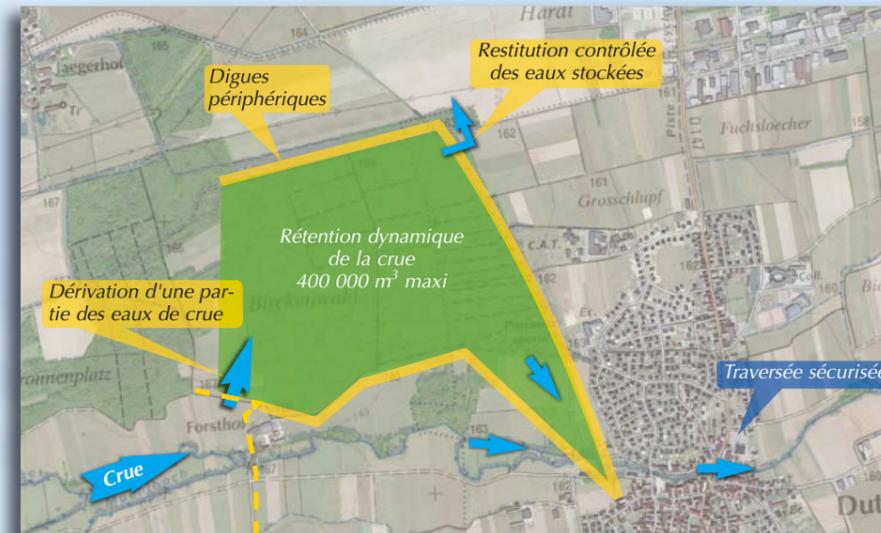
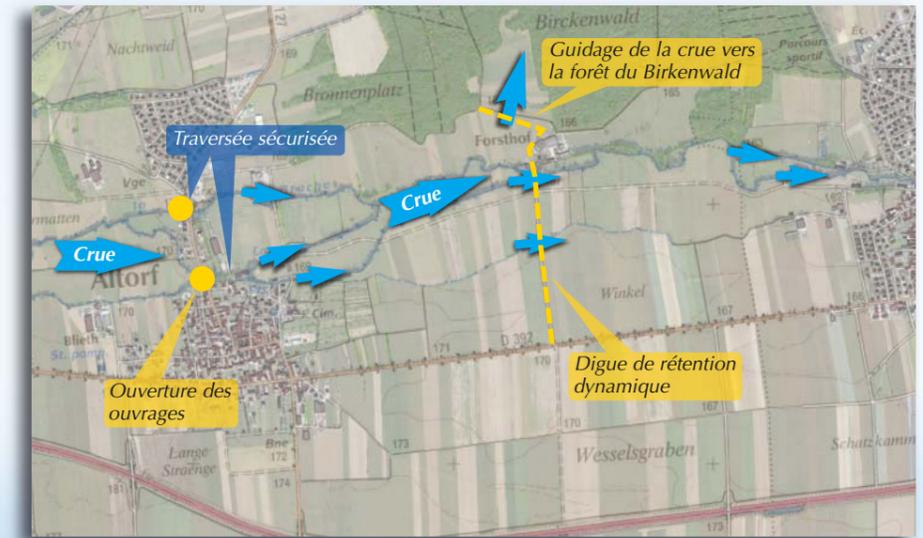
## Fonctionnement des futurs aménagements en période de crue décennale

### Secteur Altorf

La modification du répartiteur du Bras d'Altorf - Altbach va équilibrer les débits dans chaque cours d'eau.

La création de 2 ouvrages de décharge sous la route départementale assurera le transit des eaux de crue vers l'aval sans retenue.

La modification de certains rétrécissements, situés sur le cours d'eau, sécurisera la traversée de la commune d'Altorf.

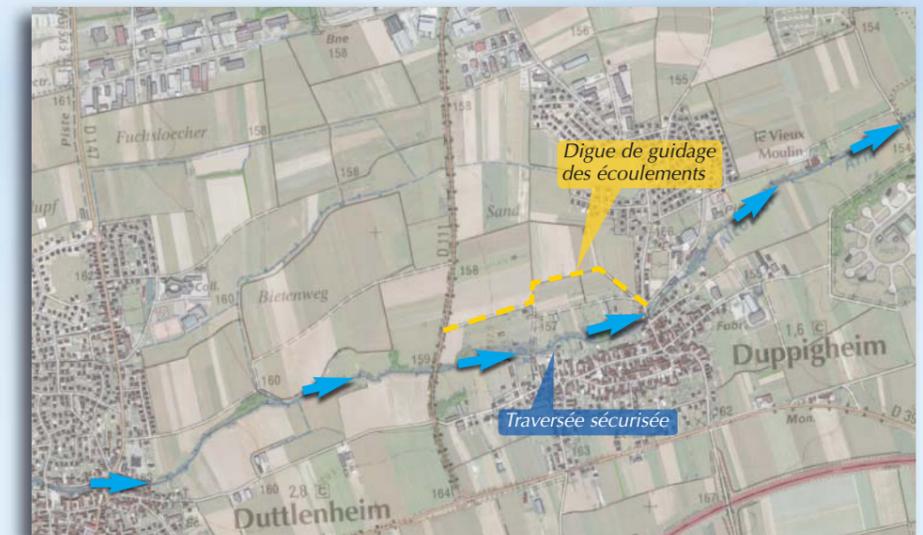


### Secteur Duttlenheim

La déviation et le stockage d'une partie des eaux vers la forêt du BIRKENWALD vont permettre au cours d'eau de traverser la commune de Duttlenheim sans débordement. Un réseau de digues ainsi que quelques ouvrages hydrauliques installés sur le pourtour de la forêt du BIRKENWALD contiendront, pendant quelques jours, le volume d'eau excédentaire. Celui-ci sera ensuite restitué progressivement au milieu naturel.

### Secteur Duppigheim

Le rehaussement de quelques unes des digues existantes ainsi que des chemins le long du cours d'eau guideront les eaux vers l'aval pendant la période des crues.



## Zoom sur... ...une étude scientifique et des aménagements écologiques

En collaboration avec les partenaires du projet, une étude sur la restauration écologique du Bras d'Altorf a été menée. Il en résulte un certain nombre de propositions d'aménagements complémentaires aux travaux hydrauliques.

### Suivi des espèces protégées

Les zones humides jouxtant les cours d'eau accueillent des espèces protégées, en particulier deux papillons protégés à l'échelle nationale (l'Azuré des paluds et l'Azuré de la Sanguisorbe). Ces prairies humides feront donc l'objet d'un suivi par un bureau d'études

sur une période de 5 ans. Cette étude est intégralement financée par la Communauté de Communes, à hauteur de 50.000 € HT.

### Eviter la banalisation du cours d'eau

D'autre part, plusieurs aménagements visant à éviter la banalisation\* du cours de la rivière seront mis en œuvre, favorisant ainsi les écoulements en période d'étiage\*.

### Rétablir la continuité écologique

Et enfin, certains ouvrages seront adaptés afin de rétablir la continuité écologique

piscicole et sédimentaire. En clair, les poissons, sables et autres graviers ne seront plus bloqués à l'amont et pourront transiter vers l'ensemble du bras d'Altorf.

\*banalisation : disparition du caractère rare ou original d'un cours d'eau

\*étiage : période de l'année où le débit d'un cours d'eau atteint son point le plus bas